Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson à l'Hôtel de Ville le 5 octobre 2023

<u>Président</u>:

M. Ludovic Longchamp

<u>Présents</u>:

7 municipaux

Excusés:

Mmes Bardet Judith, Décoppet Delani, Emery Virginie, Linder Patricia, Schelker Carole et MM. Panchaud Mathieu, Pospisil Pavel, Rangel

Carlos, Villars Denis

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

- 1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023.
- 3. Assermentations.
- 4. Communications de la Municipalité.
- 5. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
- 6. Arrêté d'imposition pour l'année 2024 (préavis 671/23). Rapport de la commission des finances.
- 7. Plan d'affectation Au Rubatel (préavis 670/23). Rapport de la commission d'urbanisme.
- 8. Etude de l'état des bâtiments communaux (préavis 667/23). Rapports de la commission.
- 9. Réaménagement du domaine public quartier du Bas-Grandsonnet et achat parcelle 301 (préavis 660/22). Rapport de la commission des finances et de la commission ad hoc.
- 10. Nomination de deux suppléants à la commission des finances.
- 11. Nomination d'un suppléant à la commission d'urbanisme.
- 12. Désignation d'un délégué à l'Association à buts multiples des communes de la région de Grandson (ACRG).
- 13. Désignation d'un délégué à l'Association scolaire intercommunale Grandson et environs (ASIGE).
- 14. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.

M. le Président donne lecture de son discours :

« J'ai donc, chers collègues, le plaisir de présider aujourd'hui ma première séance du conseil communal.

A vrai dire, il est vraiment assez intimidant de me retrouver face à vous ce soir. Je suis toutefois certain que ce sera une expérience vraiment enrichissante. Aucun de mes prédécesseurs avec qui j'ai discuté ne semblait dégouté de cette présidence, c'est donc bon signe et plutôt de bon augure pour cette année.

Je ne sais pas ce qu'il en est pour vous, mais j'ai pour ma part vraiment beaucoup apprécié la dernière séance du conseil en juin. Séance rondement menée par mon prédécesseur et qui s'est tenue de manière décontractée, avec des débats intéressants, sans aucune agressivité et où chacun a écouté les personnes qui ont pris la parole.

J'espère donc que l'on continuera sur la même lancée car c'est à mon sens de cette manière que l'on devrait faire de la politique au niveau communal ! Si j'ose nous donner des mots d'ordre pour cette année à venir, ce serait le respect et la bienveillance. J'aimerais que chacun garde à l'esprit que chaque membre du conseil, qu'il soit PLR, Vert, Socialiste ou indépendants, est avant tout notre collègue, et j'insiste sur ce mot collègue est important, collègue avec qui nous formons une seule et même équipe, et visons le même objectif : travailler pour le bien de notre commune et de ses habitantes et habitants qui nous ont élu. Je sais que pour beaucoup d'entre vous prendre la parole en public est difficile. J'aimerais donc demander à l'assemblée une écoute attentive et bienveillante de nos collègues qui prendront la parole. Cette salle est faite pour débattre, je vous encourage toutes et tous à oser prendre la parole pour défendre vos idées et je nous souhaite donc des débats nourris et constructifs, dans le respect mutuel, et ce même lorsqu'il y aura des opinions divergentes.

Je tiens finalement à remercier mon prédécesseur pour son engagement pour notre commune lors de son année de présidence, et pour avoir toujours mené les débats avec beaucoup de tact et avec de nombreuses pointes d'humour. Merci à toi Yannick. »

M. le Président indique qu'un dépouillement se tiendra le 22 octobre 2023 concernant les élections au Conseil National et le 1^{er} tour au Conseil des Etats. Une vingtaine de personnes seront présentes pour le dépouillement. Cette journée sera la première où les votes automatisés seront lus avec un scanner.

M. le Président lit les lettres de démission de Mme Pernelle Cécilia Rochat et de M. Daniel Trolliet (voir annexes).

M. le Président lit le courrier reçu de la part d'habitants de Corcelettes et le transmet à M. Di Franco (voir annexes).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023.

Correction page 16 du PV, Mme Laetitia Jaccard Gaspar demande le remplacement de son intervention par ce texte :

« Mme Laetitia Jaccard Gaspar prend la parole pour annoncer sa démission du Conseil due à son prochain déménagement hors de la commune. C'est avec une certaine émotion qu'elle se rappellera des 25 années passées sur ces bancs, des discussions nourries et des liens noués. Elle encourage les conseillers et conseillères à s'intéresser aux préoccupations de la population et de les relaver lors des conseils ou des séances de commission. »

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation du procès-verbal du 22 juin 2023 tel que modifié : accepté à la majorité.

3. Assermentations

M. le Président donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et Mme Cora Haeberli et MM. Pierre Kolly, Nicolas Loizeau et Laurent Mudry prêtent serment.

4. Communication de la Municipalité

Mme Evelyne Perrinjaquet

Préavis de rénovation des toitures des collèges Borné-Nau B et C: Le bureau d'ingénieur a avancé mais n'a pas encore finalisé l'appel d'offre. Les travaux seront effectués durant l'été 2024.

Mme Nathalie Gigandet

Garde-port : Mme Fékiha quitté ses fonctions au 30 septembre. Le poste a été mis au concours pour le début 2024.

L'hivernage des bateaux sur les différents espaces de la commune aura lieu du 15.10.2023 au 12.05.2024.

Grandsonnaz: La saison a été belle dans les alpages, mais marquée par un manque important de fourrage et herbage. Le quota et la production de Gruyère n'a pas pu être atteint. La buvette reste ouverte jusqu'aux vacances d'automne voir fin octobre selon la météo.

En raison du réchauffement climatique et son impact sur les alpages, des travaux forestiers sont en cours pour protéger l'étang du bas de la Grandsonnaz qui est un élément important de la rétention d'eau.

Règlement des arbres: après un 2^{ème} été très sec, les arbres souffrent des changements. Le nouveau règlement communal de protection du patrimoine arboré a été approuvé et est mis en œuvre depuis le 01.09.2023. Il est disponible sur le site de la commune sous « règlements ».

Postulat mai 2023 de MM. Longchamp et Trolliet concernant les forêts alluviales du bord du lac. Grandson a fait acte de candidature à l'Association de la Grande Cariçaie et attend la validation du comité qui se réunira à mi-novembre.

Primes d'assurance maladie : le concept Oasis réédite une information publique concernant les droits aux subsides, augmentation des primes, etc. Des flyers sont à disposition auprès de Mme Gigandet.

Mme Evelyne Perrin

Jardins familiaux: La Municipalité a décidé de durcir les conditions d'utilisation de l'eau. Une augmentation de la consommation de l'ordre de 100% avait été constatée en 2022 majoritairement due aux fuites sur les conduites enterrées fixes. Dès 2024, la consommation sera également répartie et refacturée aux locataires. Les locataires ayant des fuites d'eau ont dû s'acquitter d'une taxe complémentaire de 60.-. Un courrier explicatif a été envoyé et un premier résultat positif est la demande d'installation d'une citerne de récupération d'eau de pluie.

Éclairage publique : Romande Energie est en train de remplacer le solde de vieilles ampoules par des LED sur le territoire communal.

Travaux conduites d'eau potable : Giratoire de Corcelettes terminé, mi-octobre remplacement et déplacement de la conduite en fonte à la station de pompage du Chemin de Bellerive.

Nouveau réservoir de l'ACRG : Mise à l'enquête normalement à mi-octobre.

Conseil intercommunal de l'AIERG: Le budget 2024 a été adopté lors de la séance du 3 octobre. Les derniers mois ont été consacrés à la mise à jour du PGEEI (Plan Général d'Evacuation des Eaux intercommunales), dont le comité directeur vient juste de recevoir la version finale, qui doit être validée par la DGE. Suite à cette validation l'AIERG pourra mettre à l'enquête les nouveaux tronçons d'évacuation des eaux usées sur le trajet Concise-Onnens-Champagne jusqu'à la STAP des Pins.

M. Francesco Di Franco

SDIS : Les pompiers recrutent à travers tout le Canton. Une séance d'information aura lieu le 5 novembre à 19h à la caserne de Borné-Nau.

La commune recevra le label « Employeur partenaire ».

Protection civile : elle a démarré la construction de sa base opérationnelle à Orbe, permettant de regrouper le secrétariat ainsi que tous les bureaux des professionnels pour un coût de CHF 650'000.- à partir du 24 avril 2024.

M. Nicolas Perrin

Route cantonale RC 401, entre Grandson et Vaumarcus, les travaux vont débuter prochainement et vont durer jusqu'à l'été 2024. Il s'agit de la réfection et de l'élargissement de la route, permettant d'installer des bandes cyclables. La commune va profiter des travaux pour réaliser un abribus à Corcelettes.

PECC (Plan énergie et climat communal) : La Municipalité a écrit une directive sur la gestion des déchets lors de manifestations qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024, obligeant le tri des déchets et l'interdiction d'utiliser de la vaisselle jetable.

La commune met en place un potager collectif et scolaire. La journée participative a eu lieu le 30.09 au Coteau.

Plogging : aura lieu samedi 7 octobre à 14h, RDV à la déchetterie. Pour toute question M. Pantet est à disposition.

M. Olivier Reymond

Plan d'Affectation « Bellevue - Borné-Nau Est »: 54 oppositions déposées dont une collective portant principalement sur la mobilité, le stationnement et la croissance de la population à Grandson.

Traversée des Tuileries : le traitement des oppositions est en cours. La Municipalité doit encore valider les différentes options concernant cette traversée.

M. le Syndic

Travaux RC 401 : la communication de M. le municipal Perrin répond partiellement à la lettre lue par M. le Président dans ses communications.

Pas de marché de Noël en 2023 à Grandson pour cause de manque de ressources.

Élections fédérales : elles seront les premières avec le système automatisé. Un essai sur Yverdon a montré qu'il n'y avait qu'environ 5% des bulletins à traiter à la main.

Règlement du personnel et grille salariale : la commission sera nommée prochainement et sera présenté à priori au Conseil communal lors de la 2^{ème} séance 2024.

Audit du service bâtiment et gérance : Suite à la séparation d'avec le chef de service des bâtiments, le recrutement est en cours, 7 personnes reçues, 2 ont été retenues. Validation d'un engagement probablement pour le début d'année prochaine. L'audit bâtiment sera transmis à la commission de gestion une fois la procédure terminée.

5. <u>Communications des délégués du Conseil communal aux associations</u> intercommunales.

M. Sébastien Deriaz indique avoir participé, avec les 2 autres collègues représentants du Conseil, a un atelier participatif le 27 septembre pour l'élaboration du prochain projet d'agglomération. Cet atelier portait sur la mobilité, au travers des transports publics, transports motorisés individuels et mobilité douce. La démarche participative pour les habitants sera aussi organisée pour la 5ème génération de ce projet d'agglomération.

La parole n'est plus demandée.

6. <u>Arrêté d'imposition pour l'année 2024 (préavis n° 671/23). Rapport de la commission</u> des finances.

Rapporteur: M. Hervé Cornaz (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 671/23 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier:

d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que

présenté

Article deux:

d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté

d'imposition au Département des institutions, du territoire et

du sport (DITS) pour approbation.

M. le Syndic tient à remercier la commission. La planification à long terme n'a pas encore pu être mise en place avec le service des finances. Il précise que quand Mme Dominique Léglise se refuse à donner un plan avec des chiffres hasardeux, c'est bien le service des finances, par là-même le dicastère, par là-même le Syndic, par là-même la Municipalité qui s'y refuse.

La parole n'est plus demandée.

Vote: accepté à l'unanimité

7. Plan d'affectation Au Rubatel (préavis 670/23). Rapport de la commission d'urbanisme.

Rapporteur: M. Yvan Pantet (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n°670/23 relatif au plan d'affectation Au Rubatel, ouï le rapport de la commission d'urbanisme, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études pour la

réalisation du PA Au Rubatel selon le préavis 670/23 pour un

montant de CHF 69'000 .- .

Article deux: d'accorder un crédit d'investissement de CHF 69'000.-, le

compte n° 9141.41 est ouvert au bilan à cet effet ; les dépenses d'investissement seront imputées au compte d'investissement

n° 420.501.4.

<u>Article trois</u>: de financer ce montant par la trésorerie courante

<u>Article quatre</u>: d'amortir cet investissement, par le compte n° 420.331, sur une

durée maximale de 10 ans, la première fois au budget 2025.

M. Olivier Reymond indique avoir été un peu surpris par le rapport de la commission Ad Hoc concernant ce préavis. M. Reymond tient donc à rappeler que ce sur quoi le Conseil va débattre et voter est bien l'octroi d'un crédit pour mettre sur pied un Plan d'Affectation sur le secteur indiqué et non un réaménagement de la Place du Château actuelle.

M. Michel Maillefer a une question concernant le chapitre 2, paragraphe 2 : « Le nombre de places de parc nécessaires à la réalisation de ce nouveau plan d'affectation sera déduit de celui de 2013, de manière à ne pas permettre une augmentation des possibilités de parcage. ». M. Maillefer n'ayant pas été présent en 2013, il demande combien de places de parc il existe actuellement et combien sont prévues.

M. Olivier Reymond indique que dans le Plan d'Affectation de 2013, il y avait 260 places de prévues. Sauf erreur de sa part, environ 90 places sont actuellement disponibles sur la place du Château. Le but est que si on a 100 places dans ce nouveau Plan d'Affectation au Rubatel, c'est que le Plan d'Affectation de la Place du Château soit revu non plus à 260 places mais plutôt à 130 places environ. Le crédit que le Conseil octroiera ou non à la Municipalité ce soir permettra d'établir le besoin pour ces places de parcs.

M. Sébastien Deriaz pense qu'il y a une erreur ou incompréhension, car il a compris que s'il y avait 100 places sur Rubatel, il y en aura 260 à la Place du Château. Certainement que la donnée était qu'avec 100 places sur Rubatel, il y en aurait 160 à la Place du Château.

M. le Syndic confirme que M. Deriaz a bien décrit la situation. Aujourd'hui, s'il y a 260 places maximum sur la Place du Château, sur le PA de Rubatel, les études le confirmeront mais la Municipalité était partie sur une compensation de 1:1 pour ce qui est de la Place du Château aujourd'hui, soit environ 90 places. Il y a bien évidemment dans ce parking les places nécessaires pour les futurs bâtiments qui vont être intégrées, donnant environ 130 à 140 places de parc, qui seraient évidemment déduites du PA de la Place du Château.

La parole n'est plus demandée.

Vote: accepté à la majorité.

M. le Syndic remercie pour l'approbation. M. le Syndic rappelle qu'il y a eu, il y a environ 15 ans, un concours d'architecture pour la place du Château, qui devra être revu d'après les nouveaux standards.

M. Olivier Reymond remercie le Conseil au nom du service de l'Urbanisme. Concernant le calendrier, le Plan d'Affectation étant relativement simple car principalement en surface, sa mise à l'enquête devrait déjà avoir lieu en 2024. Un préavis sera aussi soumis concernant le réaménagement provisoire d'ici la séance de mars prochain, consistant en la démolition de l'ancien bâtiment des pompes et de l'église, d'y aménager des places de parc du côté Nord de la place, compensé par l'enlèvement côté Sud de manière à dégager la place qui se trouve devant le Château et de rendre celle-ci attractive pour la réouverture de cet édifice en 2026.

8. <u>Etude de l'état des bâtiments communaux (préavis 667/23). Rapports de la commission</u> ad hoc.

Rapporteurs: M. Christian Maillefer (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 667/23 relatif à l'étude de l'état des bâtiments communaux, ouï les rapports de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

<u>Article premier</u>: d'autoriser la Municipalité à réaliser l'étude de l'état des

bâtiments communaux telle que décrite dans le préavis n°

667/23.

<u>Article deux</u>: d'accorder un crédit d'investissement de CHF 300'000.- TTC, le

compte n° 9143.29 est ouvert au bilan à cet effet ; les dépenses d'investissement seront imputées au compte d'investissement

n° 300.503.2.

<u>Article trois</u>: de financer ce montant par la trésorerie courante.

Article quatre: d'amortir cet investissement par le compte n° 300.331, sur une

durée maximale de 10 ans, la première fois au budget 2024.

Mme Christine Leu Métille s'étonne, au 4ème tiret des commentaires avec les 3 variantes de rénovations possibles, soit complète, partielle ou une rénovation énergétique; en 2023 peut-on vraiment avoir 3 variantes ou 2 variantes que sont complètes ou partielles, étant donné que l'on doit de toute façon faire une rénovation énergétique?

M. Christian Maillefer indique que l'objectif était de proposer un moyen de communication pour que les rapports proposent des variantes, sans pour autant être effectives, afin que le grand public puisse comprendre les propositions facilement.

M. Hervé Cornaz souhaite ajouter que, à la base, dans le postulat qui est rappelé dans le préavis, ce n'est pas que les rénovations énergétiques qui sont prises en compte, mais aussi le côté structurel.

M. le Syndic remercie la commission pour ce rapport détaillé. Les différentes remarques seront prises en considération autant que possible. La commission de gestion sera informée des rapports au moment où elle devra siéger. M. le Syndic rappelle à la commission qu'il n'est pas possible de conditionner la décision, il faut le faire via des amendements le cas échéant.

M. Didier Brocard souhaite savoir si le montant est déjà chiffré précisément ou s'il fera l'objet d'une demande d'offre.

M. le Syndic indique qu'un partenaire spécialisé a fait une estimation, mais qu'un appel d'offre aura lieu en bonne et due forme.

La parole n'est plus demandée.

Vote: accepté à la majorité.

9. Réaménagement du domaine public quartier du Bas-Grandsonnet et achat parcelle 301 (préavis 660/22). Rapport de la commission des finances et de la commission ad hoc.

Les rapporteurs : M. Hervé Cornaz (pour les finances) et M. Antoine Pochon (pour la commission ad hoc) font lecture de leur rapport. (Voir annexes)

M. Thomas McMullin indique avoir voté contre en commission ad hoc pour diverses raisons. Ce projet est pensé comme un accès à un parking. Il n'est pas prévu de mettre en double sens le chemin du Grandsonnet, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport d'étude d'impact du PA Bas Grandsonnet ou ce qui a été dit dans la presse en 2022. Sans modification de la circulation sur la partie supérieure du Chemin du Grandsonnet, la visée est donc uniquement à faciliter les mouvements de voitures.

La sécurisation des flux piétons au niveau du carrefour est un des arguments pour justifier cette dépense, alors que d'autres solutions existent, telle la servitude de passage publique pour les piétons à l'arrière de l'ancien Couvent des Cordeliers, permettant des économies significatives. Une autre action serait la priorité de droite au carrefour Rue Basse et Chemin du Grandsonnet, en zone 30, permettant de faciliter l'insertion des véhicules en provenance du Grandsonnet. L'achat de places de parc est uniquement justifié par une occasion qui se présente, sachant que le coût est au-dessus des coûts ordinaires.

M. McMullin soutient l'amendement proposé par la commission des finances. Il préfèrerait que cet argent soit investi dans la rénovation des bâtiments communaux ou dans la finalisation de la mise en séparatif des eaux claires et usées, permettant soit de valoriser le patrimoine communal, soit de réduire les taxes.

M. Olivier Reymond indique apprendre que la mise en double sens du Bas Grandsonnet a été abandonnée. Une étude concernant la sécurisation du carrefour du Grandsonnet est en cours et elle permettra de remettre au goût du jour les considérations sur la mise en double sens du Grandsonnet. Ce qui a été communiqué en commission est l'absence de mesures concrètes pour le faire, n'ayant pas les résultats de l'étude, ni n'ayant de financement pour le faire.

Quant au besoin en places de parc, même si son affectation n'est pas encore définie, son besoin est déjà présent. Le préavis déjà accepté pour la création du trottoir Jean-Lecomte stipule que ces 12 places de parc vont être supprimées tandis que le parking du haut Grandsonnet est déjà plein aujourd'hui. Le projet de réaménagement de la gare prévoit également la suppression de ces 12 places de parc, qui seront compensées par les 10 places de parc au Grandsonnet.

Séance du Conseil communal du 05.10.2023

Malgré ce Plan d'Affectation Vieille ville relativement contraignant, des densifications continuent à s'opérer. Toutes ces nouvelles constructions vont nécessiter des places de parc qui n'existent tout simplement pas aujourd'hui. En prenant l'exemple de l'Hôtel de Ville, peut-être qu'un jour les 2 appartements en dessus de la salle du Conseil seront remplacés par des postes administratifs qui seront plus gourmands en places de parc.

M. le Syndic aimerait ajouter que la justification se fait aussi dans le cadre du PDCom (Plan Directeur Communal). De même, environ 56 places ont été perdues au profit des CFF à la gare il y a 5 ou 6 ans.

Il indique que la commune ne va amortir que CHF 1,7 Mio et non les CHF 3,4 Mio.

M. le Syndic imagine que tout le monde a compris le mécanisme de la part forfaitaire à 120% demandé aux propriétaires, n'ayant eu aucune question.

Le but est d'avoir assez de places de parc pour les futurs habitants des 2 immeubles prévus par le promoteur. Il faut savoir qu'aujourd'hui une place de parc extérieure coûte entre CHF 45'000.- et CHF 50'000.-. Pour un parking souterrain, il faut descendre de 5 m et faire des fondations, incluant souvent des travaux spéciaux pour terrains en pente.

Concernant les conventions, si le Conseil accepte ce préavis, la Municipalité va devoir aller devant chaque partenaire déposer une hypothèque légale sur leur parcelle et convenir des termes du financement.

Pour la partie Cand-Landi, ils ne partiront de cette parcelle que le jour où la Poissine se libère. L'entrée de Grandson aura une autre allure.

<u>Mme Josik Ineichen Maillefer</u> se permet d'ajouter que l'entrée de Grandson sera bien pour les véhicules mais pas pour les cyclistes, et le regrette.

M. Sébastien Deriaz se permet de réagir aux interventions de la Municipalité. Il retient qu'il n'y a pas de projet pour la mise en double sens du chemin du Bas Grandsonnet. Afin de se prononcer sur ce préavis, il aurait été essentiel de savoir ce qu'il en est.

Pour ce qui est de la place de la gare, rien n'a été soumis à la commission d'urbanisme, ce Conseil étant loin d'avoir validé un quelconque projet.

Concernant le PDCom, la Municipalité considère que les aménagements datant de 2013, ceux de la place du Château, ne sont plus au goût du jour. Le PDCom a été approuvé en 2010 par la Municipalité, probablement élaboré entre 2008 et 2009. L'argument de la cohérence avec le PDCom ne tient pas la route, d'autant qu'à l'époque Grandson était desservi par un train toutes les 2h, ce qui est très loin de la desserte actuelle toutes les demi-heures.

M. Deriaz remercie M. le Syndic pour les explications sur les 120%.

M. Hervé Cornaz rejoint partiellement M. Deriaz sur un point. Une certaine fierté existait à supprimer des places de parc, puis soudainement 10 places de parc deviennent impératives, alors que les plans des bâtiments n'existent pas et que l'on ne sait pas si des places de parcs seront à disposition.

Quant au carrefour, l'aspect sécuritaire sera non négligeable.

Mme Emmanuelle Payot aimerait que la partie place de parc soit votée de manière séparée. Concernant le carrefour, Mme Payot considère qu'une bonne partie est faite pour la mobilité douce considérant l'extension du trottoir et de la route. Quant à la suggestion d'une priorité de droite, elle imagine mal les transports publics dans ce carrefour et considère que cela serait une incitation pour les gens des hauts de Grandson à passer par le Grandsonnet pour avoir la priorité. Mme Payot encourage à soutenir le préavis.

M. Bruno Vialatte est surpris que la commission des finances fournisse un avis sur l'opportunité de l'achat des places de parc plutôt que sur l'aspect financier, qui est le but premier de cette commission. La réponse de la commission devrait se contenter d'un avis sur l'aspect financier.

M. Olivier Reymond revient sur les places de parc, tenant à préciser qu'il s'agit là d'une opportunité et d'un besoin. Ces places de parc serviront aux personnes en dehors du Plan d'Affectation.

Concernant la mise en double sens du Bas Grandsonnet, comme déjà dit, la Municipalité n'a pas encore fait le point. Il est compréhensible que le Conseil désire avoir déjà cette information, mais l'étude n'a pas encore abouti.

M. le Syndic considère que ces places de parc sont nécessaires pour le bas de la ville à terme. Mais il est certain que si ces places ne sont pas réservées, elles ne seront pas construites. Il ne semble pas hors de propos aujourd'hui, considérant le PA de la gare, de prendre en considération ces places de parc.

Mme Christine Leu Métille indique que suite à ces explications, il semble que le délai de la nécessité de ces places de parcs soit peu claire pour les conseillères et conseillers. Il semble clair que le réaménagement de la gare n'est pas pour tout de suite, mais n'est-il pas possible de réévaluer cette option de place de parc lors de la deuxième phase du réaménagement de la place de la gare ?

M. le Syndic entend la position de Mme Leu Métille et confirme qu'il y aura un deuxième parking souterrain, mais qui dépendra de Cand-Landi et ne se fera peut-être que dans 10 ans, alors que cette possibilité est là aujourd'hui.

Mme Christine Leu Métille aimerait savoir qui dépose l'amendement pour retirer les places de parc du PA.

M. le Syndic indique que c'est déjà fait par la commission des finances.

M. Hervé Cornaz souhaite répondre à M. Bruno Vialatte, sachant que la commission des finances risque de se réunir encore quelques fois ces prochains temps. Il est clair que la fonction première est l'estimation des moyens financiers par rapport au plafond d'endettement, ce qui permet de dire oui à pratiquement tout. Cependant, la commission des finances a un rôle de garde-fou avant d'atteindre le plafond et de devoir dire que plus rien n'est possible. M. Cornaz rejoint partiellement M. Bruno Vialatte, mais un avis de la commission des finances concernant le projet et ses implications semble intéressant malgré tout.

M. le Syndic répond à l'intervention de M. Cornaz. Il rappelle que la commission des finances n'est pas censée tout accepter tant que le plafond d'endettement n'est pas atteint. Cela dépend aussi des résultats et des planifications.

Vote sur les amendements « suppression de l'article 4 », « remplacement du montant de CHF 4'000'000.- par celui de CHF 3'400'000.- aux articles 5 et 6 », « retirer le compte 660.331 de l'article 6 qui concerne l'amortissement des places de parc » : accepté à la majorité.

Vote sur l'amendement « retirer la phrase après remboursement des partenaires à l'article 7 » : accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 660/22 relatif au réaménagement du domaine public quartier du Bas-Grandsonnet et achat parcelle 301, ouï le rapport de la commission des finances et de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier: d'autoriser la Municipalité à procéder à l'acquisition du

bâtiment EGA n° 345 et de la parcelle 301 pour un montant de

CHF 1'500'000 .- .

<u>Article deux</u>: d'autoriser la Municipalité à procéder aux échanges de terrains

tels que décrits dans le préavis 660/22 et à payer la soulte de

CHF 120'000.-.

Article trois: d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux tels que décrits

dans le préavis 660/22.

<u>Article quatre</u>: d'accorder un crédit d'investissement de CHF 3'400'000.-, le

compte 9141.40 est ouvert au bilan à cet effet, les dépenses d'investissement seront imputées au compte d'investissement

n° 430.501.21.

<u>Article cinq</u>: d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt, aux

meilleures conditions du marché, et auprès de l'établissement de son choix. Le montant de l'emprunt maximum ne devra pas

dépasser la somme de CHF 3'400'000.- TTC.

<u>Article six</u>: d'amortir le solde de cet investissement, par les comptes

430.331, 431.331 et 460.331, sur une durée maximale de 30

ans, la première fois au budget 2025.

La parole n'est plus demandée.

Vote : accepté à la majorité.

M. Olivier Reymond remercie le Conseil, au nom de la Municipalité, pour l'acceptation de ce préavis, même amendé.

10. Nomination de deux suppléants à la commission des finances

Au nom du groupe PLR et indépendants, M. Hervé Cornaz présente Mme Virginie Emery en remplacement de M. Schaefer.

Au nom du groupe Les Verts, Mme Armanda Cotter présente Mme Sylvianne Ashdown en remplacement de Mme Rochat.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vote : Mme Virginie Emery et Mme Sylvianne Ashdown sont élues à l'unanimité.

11. Nomination d'un suppléant à la commission d'urbanisme

Au nom du groupe PLR et indépendants, M. Hervé Cornaz présente M. Michel Emmel en remplacement de M. Schaefer.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vote: M. Michel Emmel est élu à l'unanimité.

12. <u>Désignation d'un délégué à l'Association à buts multiples des communes de la région</u> de Grandson (ACRG)

Au nom du groupe PLR et indépendants, M. Hervé Cornaz présente M. Denis Villars en remplacement de M. Délitroz.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vote: M. Denis Villars est élu à l'unanimité.

13. <u>Désignation d'un délégué à l'Association scolaire intercommunale Grandson et</u> environs (ASIGE)

Au nom du groupe PS, M. Sébastien Deriaz présente Mme Marie-Claire Isaac en remplacement de Mme Laetitia Jaccard Gaspar.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vote: Mme Marie-Claire Isaac est élue à l'unanimité.

14. Propositions individuelles.

M. Yannick Schelker aimerait avoir des nouvelles quant au camping et restaurant du Pécos concernant le cahier des charges et appel d'offres.

Mme Nathalie Gigandet remercie M. Schelker pour la question. La procédure suit son cours, le cahier des charges est en cours de rédaction avec les deux partenaires avec qui la Municipalité collabore. L'appel d'offres sera ouvert jusqu'au début de l'année prochaine. De plus amples informations devraient être données au prochain Conseil.

Mme Josik Ineichen Maillefer indique que les soirs de match ou d'entraînement de football, il n'y a pas possibilité de passer à vélo et les piétons sont obligés de passer sur la butte n'ayant plus aucune place. Des mesures sont-elles envisagées pour endiguer ce phénomène et encourager la mobilité douce ou l'utilisation de transports publics ?

M. Francesco Di Franco indique que ce problème a déjà été relayé à plusieurs reprises ces dernières semaines. Le président du club de football a été rendu attentif assez durement à plusieurs reprises pour demander de gérer ce parking sauvage et la prochaine fois au lieu d'un avertissement verbal, des petits papillons seront posés sur les pare-brises.

<u>Mme Christine Leu Métille</u> aimerait savoir si l'essai mené par le service des travaux concernant les poubelles permettant de trier les déchets était concluant et se poursuivra dans différents endroits.

M. Nicolas Perrin indique que l'essai fut concluant, les gens participant bien à ces mesures. Les dispositifs prêtés sont finalement achetés.

M. Jonathan Payot aimerait savoir, concernant la nouvelle loi sur la protection des données, si la commune est concernée et si les travaux nécessaires ont été entrepris.

M. le Syndic répond que des choses sont mises en place, sans pouvoir donner plus de détails ce soir, mais en fournira plus à la prochaine séance du Conseil.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 22h29

Le Président :

Ludovic Longchamp

La Secrétaire :

Nathalie Cattin Rich

Daniel Trolliet Ruelle de Couvaloup 10 1422 Grandson

> Monsieur Le Président du Conseil Communal de Grandson Rue Basse 57 1422 Grandson

Grandson, le 7 août 2023

Monsieur le Président du Conseil Communal de Grandson,

Mesdames les Conseillères Communales, Messieurs les Conseillers Communaux,

Par ces quelques lignes, je vous informe de ma décision de démissionner du Conseil Communal au 31 juillet 2023, à l'aube de mes 70 ans.

Ce n'est pas par manque d'intérêt pour la chose publique, ou pour l'avenir de Grandson : j'estime seulement qu'après trente ans d'engagement, dans cette Commune ou celle de Giez, il est temps de laisser ma place: pour moi, il est évident de s'impliquer d'une manière ou d'une autre au sein de la communauté dans laquelle on vit.

Je garderai un excellent souvenir de cet engagement : des contacts enrichissants avec mes collègues, avec les membres de l'Exécutif ; des collaborations efficaces avec l'administration, les équipes techniques de la Commune aussi ! A eux tous un immense MERCI !

Je ne manquerais pas de relever que le bateau du Conseil n'a pas toujours avancé en eau calme : il a fallu parfois serrer les voiles face aux vents contraires ! Pour éviter les écueils, passer les bouées, il faut que chacun respecte les autres : notre vision doit s'étendre assez largement afin que tous puissent exprimer leur meilleure trajectoire. Je souhaite vivement que le fonctionnement de cette Commune continue sur cette voie, dans un esprit de respect mutuel.

Si maintenant j'abandonne mon mandat de Conseiller communal, je vais continuer de me faire plaisir dans le cadre de mes activités autour de la région de Grandson : sa richesse historique, naturelle, les liens sociaux tissés au long de ces années, me ramènent toujours au même port d'attache!

Monsieur, le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux, bon vent !

D. Trolliet

Pernelle-Cécilia Rochat Ch. du Grandsonnet 12 1422 Grandson

> Conseil Communal de Grandson Hôtel de ville 1422 Grandson

> Grandson, le 11 septembre 2023

Objet : Démission du Conseil Communal de Grandson

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

Je vous informe par la présente de ma démission du Conseil Communal de Grandson. Cette décision est motivée par des raisons d'organisation familiale.

Cela a été un privilège de servir notre communauté et je vous remercie tous sincèrement pour votre engagement bienveillant au sein de notre commune. J'ai beaucoup apprécié voir que les élus de Grandson, tous partis confondus, ont à cœur de développer une commune où il fait bon vivre pour ses habitants.

Je souhaite à l'ensemble de l'équipe du Conseil Communal ainsi qu'à la ville de Grandson beaucoup de succès et d'harmonie dans leurs futurs projets.

Veuillez accepter, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal, l'expression de mes salutations distinguées.

Pernelle-Cécilia Rochat

Grandson, le 2.10.2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Nous nous permettons de vous envoyer ce courrier pour vous faire part de la situation préoccupante concernant le trafic automobile et la sécurité routière dans le hameau de Corcelettes.

Habitant ce hameau, nous constatons quotidiennement, et spécialement en été, un trafic automobile intense et rarement respectueux de la limitation de vitesse à 30 km/h. Combiné avec une route étroite, fréquentée par de nombreux piétons et cyclistes, où la visibilité est mauvaise, cela donne inévitablement lieu à des situations problématiques, voire dangereuses. Nous avons plusieurs fois frôlé la catastrophe, notamment avec des enfants en bas âge (p.ex. freinage d'urgence devant des poussettes...). Nous avons aussi été témoins de scènes de violence entre automobilistes, ou avec des piétons et des cyclistes. Cette situation est difficilement tenable, le trafic automobile étant trop important et la sécurité routière à travers le hameau de Corcelettes insuffisante, notamment pour les usagers de la route se déplaçant à pied ou à vélo. Nous pensons qu'il est urgent de réagir avant qu'un accident grave ne se produise.

Un conflit de sécurité existe également au niveau du passage piéton en haut du hameau sur la route principale. Les enfants qui doivent quotidiennement rejoindre l'arrêt de bus se sont retrouvés en danger par le manque de visibilité (passage peu marqué au sol, absence de luminosité la nuit et visibilité faible pour les automobilistes qui viennent depuis Concise à cause du giratoire en forme de tour). Il nous paraît donc important de sécuriser aussi ce passage piéton.

Parallèlement à la problématique spécifique de la sécurité routière à travers le hameau de Corcelettes, nous pensons qu'une réflexion plus générale quant à l'accès au lac par les véhicules motorisés via ce tronçon doit impérativement être entreprise, afin de diminuer le volume de trafic automobile d'une part, et d'encourager les usagers à emprunter les transports publics, et/ou de venir à pied et à vélo d'autre part. Cette réflexion devrait bien-sûr intégrer les besoins des différents acteurs présents (habitants, visiteurs, campeurs, restaurateurs, etc.), mais nous sommes convaincus qu'elle pourrait améliorer la situation du bord du lac pour le plus grand nombre si elle est bien menée. La fermeture à la circulation du tronçon riverain depuis le camping Belle Rive jusqu'au parking des Pins, pourrait être l'une de solution à préconiser. Cela a d'ailleurs été fait entre les plages de la Boralette et de la Merveilleuse. Or, depuis l'installation des bornes entre ces deux plages, le trafic a dévié sur le hameau de Corcelettes augmentant la problématique citée ci-dessus montrant bien qu'une réflexion globale est nécessaire.

Ainsi, nous souhaiterions pouvoir échanger avec vous sur les possibilités d'amélioration de la sécurité routière à travers le hameau de Corcelettes, et la problématique plus générale du trafic automobile vers le bord du lac.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos préoccupations, et dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Les habitants de Corcelettes

Les habitants de Corcelettes:

1 15 (au nom de tous les habitantes de ce numéro) Taria Fesher Jemand Stemand Gilles Antoniarra Lil-L nº 18 7. Deciste Vidmer Breddy Wile Trujic Daliba Dalidations
Tomini Deborah Djanuar

12 Guex Nathulie
Danier Guex